



Fiche d'inscription judo

Nom.....
Prénom..... Sexe F / M (rayer la mention inutile)
Né(e) le à Nationalité.....
Adresse
CP + Ville Pays
Tél Mail.....
(Obligatoire : la licence arrivera par mail de la FFJDA, vérifier vos spams)
Établissement scolaire fréquenté ou Profession

Renseignements médicaux utiles

Allergies, Traitements.....
N° Sécurité sociale..... N° Mutuelle.....

Personne à prévenir en cas d'urgence

1- Nom / Prénom / téléphone
2- Nom / Prénom / téléphone

Activité(s) pratiquée(s)

Judo Villerupt Judo Mexy Ju-jitsu Villerupt
Ceinture actuelle : Date de l'obtention :

Autorisations parentales

- 1- J'autorise la prise de vues (photos, vidéos) de mon enfant dans le strict cadre de l'activité.
- 2- J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à les respecter.
- 3- J'autorise le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident grave (appel du 15, hospitalisation) survenant lors d'une activité au sein de l'association sportive J3F.
- 4- J'autorise (pour les cadets et plus) le préleveur à procéder sur mon enfant, aux prélèvements sanguins en vue de contrôle anti-dopage en vertu de l'article R232-52 du code sportif.

Lu et accepté,

le à **Signature :**

Pièces à joindre impérativement à votre dossier :

1. Fiche inscription remplie
2. Certificat / attestation médicale signée *
3. Règlement

* Majeur : certificat médical obligatoire la 1ère année, puis renouvelable 2 ans avec copie du certificat médical initial + attestation QS sport signée

* Mineur : attestation questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur signée

Tarifs incluant la licence FFJDA (41 euros)

Année naissance	Catégorie	Cours	Horaires		Tarif annuel
2020 - 2021	Eveil	Baby Judo	Mercredi 14h00-14h50 Mexy: Vendredi 17h00-17h50		125 € <input type="checkbox"/>
2019	Poussinets	Pré-Judo	Mercredi 15h00- 15h50 Mexy: Vendredi 17h00-17h50		
2017 - 2018	Mini-Poussins	Judo Enfants	Mercredi 16h00-17h00 Samedi 11h00-12h00 Mexy: Vendredi 18h00-19h20		150 € <input type="checkbox"/>
2015 - 2016	Poussins		Lundi 17h00-18h15 Mercredi 17h00-18h15 Mexy: Vendredi 18h00-19h20		
2013 - 2014 2011 - 2012	Benjamins Minimes	Judo Ados	Mercredi 18h15-19h45 Mexy: Vendredi 18h00-19h20		165 € <input type="checkbox"/>
2013 - 2014 2011 - 2012	Benjamins Minimes		Lundi 18h15-19h45		
2008 - 2009 - 2010	Cadets				
2008 - 2009 - 2010 2005 - 2006 - 2007 2004 et avant	Cadets Juniors Seniors	Judo Adultes	Jiu-jitsu Brésilien Ju-jitsu & Judo Technique Judo	Mardi 20h00-21h30 Jeudi 20h00-21h30 Vendredi 20h00-21h30	

Dossard Club, à partir des catégories Mini-Poussins (facultatif) +10 €

Avantages tarifaires non cumulables (sur présentation de document)

- Inscription en septembre (dossier complet remis avant le 30.09) - 10 €
- ou**
- Plus de 60 ans, Chômage, RSA et étudiants - 20 €
- ou**
- Pass Sport / Pass Jeunes - €

Total à régler = €

Passeport sportif, obligatoire pour les compétitions à partir de Benjamins
 ➔ *par chèque séparé uniquement - à l'ordre du «Comité Judo 54»* + 8 €

Modalités de Règlement

- Chèque à l'ordre de « Judo 3 Frontières »
 Possibilité de régler en 3 chèques, à remettre le jour de l'inscription (1er chèque de 50 € minimum)

	N° chèque	Montant	Date	Titulaire	Banque
Mois 1			
Mois 2					
Mois 3					

- Espèce
- Virement bancaire : (joindre le justificatif du virement)
 Crédit Mutuel Villerupt IBAN: FR76 1027 8043 1100 0216 7134 038 BIC: CMCIFR2A

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

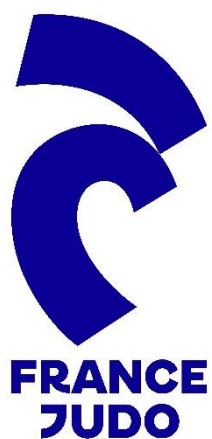
Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE MEDICAL**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des
rubriques.*

Date et signature du sportif.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1: Tous les membres de JUDO 3 Frontières doivent être à jour de leur licence-assurance et en possession du certificat médical selon les lois et règles fédérales en vigueur et ce dès la rentrée.

ARTICLE 2: Tous les membres de JUDO 3 Frontières doivent être à jour de la totalité de leur cotisation le 1^{er} mars de la saison sportive en cours.

La cotisation est due en totalité, l'association accepte les aides individuelles à la cotisation qui sont octroyées par les CCAS, les collectivités ou l'état.

Aucun remboursement de cotisation ou de licence ne sera effectué en cours d'année.

ARTICLE 3: Les judokas doivent arriver 10 mn avant le début des cours afin de se mettre en tenue, dans le calme. Il est de bon ton, en cas de retard, de s'en excuser et de demander l'autorisation auprès du professeur pour monter sur le tatami.

Jusqu'à la prise en charge par le professeur, l'enfant reste sous la responsabilité des parents. Les parents doivent récupérer leur enfant dans le dojo dans les 10 min qui suivent la fin de leur séance.

ARTICLE 4: La présence permanente des parents durant les cours est déconseillée. Dans le cas où, occasionnellement, des parents souhaitent assister au cours il est souhaitable d'en faire la demande à l'enseignant. Le silence est de rigueur et les parents ne doivent en aucun cas intervenir dans le déroulement des cours.

ARTICLE 5: JUDO 3 Frontières ne répond pas des vols commis dans les vestiaires. Il est recommandé de ne pas apporter de bijoux, d'argent ni de téléphone portable.

ARTICLE 6: Lors des séances, les pratiquants doivent porter un judogi (kimono) ou des tenues de sport propres, des zoori pour accéder aux tatamis, les ongles des mains et des pieds coupés très courts. Pour les judokas, le judogi blanc est de rigueur, les cheveux longs doivent être attachés par des élastiques. Le maquillage, le port de bijoux et les piercings sont proscrits pendant l'entraînement. Les filles porteront sous le kimono un tee-shirt blanc.

Chaque sportif aura avec lui une bouteille d'eau afin de s'hydrater. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité il n'est pas autorisé de boire au robinet.

ARTICLE 7: Respect des lieux : les vêtements, chaussures et sacs seront rangés correctement dans les vestiges ou déposés fermés sur les gradins. Chacun s'assurera de ne pas laisser trainer ses papiers et bouteilles après les entraînements.

ARTICLE 8: Les judokas ayant l'âge et le grade de participer aux compétitions et stages sont tenus de s'y présenter pour la bonne marche du club. A chaque fois que nécessaire, nous solliciterons les parents pour accompagner les enfants. Un responsable du club organisera les déplacements et sera présent sur la compétition.

ARTICLE 10: Les cours de judo enfants à Mexy ne seront pas dispensés durant les différentes vacances scolaires, sauf information par l'enseignant. Les cours de Villerupt sont ouverts aux enfants de Mexy.

ARTICLE 11: Le passeport est obligatoire pour tous les judokas à partir de l'année poussin. Le formulaire de demande de passeport téléchargeable sur notre site, accompagné d'une photo et du règlement.

ARTICLE 12: Le secrétariat est accessible uniquement pour échanger des dossiers, et les différents formulaires d'inscriptions aux événements et compétitions. Il est demandé à chacun de ne pas l'utiliser tel un vestiaire ou une salle d'attente. En cas d'absence de la secrétaire, merci de déposer les documents sous enveloppe dans la boîte à dossiers sur le bureau ou dans la boîte à lettres à l'extérieur du complexe sportif. Pour toutes autres demandes, vous pouvez contacter le secrétariat par mail à secretariatjudo@gmail.com

Le Président -Xavier Guillotin- et le comité.